



## LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE PREFET DE SEINE ET MARNE

Dammartin le 24 Décembre 2015

Monsieur le Préfet,

En qualité d'élus représentants du personnel, nous portons cette lettre ouverte au nom de l'ensemble de nos collègues agents de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Depuis un an, Monsieur le Préfet, nous sommes contraints et forcés de vivre au jour le jour au gré des séances de CRCI, CDCI et conseils communautaires. L'angoisse côtoie notre quotidien.

Nous sommes des femmes et des hommes qui jour après jour donnons le meilleur de nous-même pour rendre un service public de qualité aux administrés, ce qui nous est cher.

Ce rattachement annoncé a supprimé notre capacité à nous projeter à long terme dans nos missions, l'arrêté occulte toutes les conséquences tant financières qu'humaines pour l'ensemble des 37 communes. Des conventions (Article 10 de l'arrêté) sont certes énoncées, mais dans quelle mesure vont-elles s'appliquer et quelles conséquences pour les agents?

Vous nous confirmez la continuité du service public et le paiement des salaires des agents.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, s'il n'y a aucune convention, de quelle administration vont dépendre les agents intervenant sur les 17 communes? Comment vont être décidés leur affectation? Combien de temps les salaires seront assurés et par qui? Vos services confirment le risque de faillite pour les petites communes restant à 20, privées de leurs ressources pour maintenir les services actuels. Comment garantissez-vous la continuité de service dans ces conditions là?

Pour les services implantés sur les 17 communes concernées par l'arrêté, quelles garanties offrez-vous pour le maintien des services eau, assainissement, petite enfance?

A la mise en application de cet arrêté, nul n'est capable à ce jour de dire qui perdrait ou garderait son emploi et quel service à la population devrait irrémédiablement fermer pour faute de moyen.

1/2



En tant que cosignataire de cet arrêté inter-préfectoral, il y va de la responsabilité de chaque décisionnaire de s'inquiéter du **DEVENIR DES AGENTS** touchés par les conséquences de la mise en application de cet arrêté.

A moins de **8 jours** de l'échéance de prise d'effet, faute de moyens financiers confirmé par vos services en séance du 22 Décembre 2015 à la préfecture de Melun, nous sommes très inquiets pour le maintien des services et pour nos emplois. Tous les agents qu'ils soient vacataires, en CDD, en CDI, ou titulaire, vivent une situation insupportable.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, au nom de l'ensemble des agents de la CC-Plaines et Monts de France, de **Garantir le Maintien des Emplois et des Rémunérations des 184 agents** actuels, non à titre transitoire, mais de façon définitive.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de bien vouloir prendre en considération nos inquiétudes et nos demandes, et nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer afin de trouver des solutions adaptées.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos meilleurs sentiments.

CGT DES TERRITORIAUX

La secrétaire

Isabelle SERRES

*Po: Troupin, Nicolas*

FAFPT77

Le délégué

Philippe DELMAIRE

CFDT INTERCCO 77

La secrétaire

Anne AURIBAUT